

Éoliennes en Pays d'Ancenis



Association

éolien citoyen

Des parcs éoliens citoyens
sur le Pays d'Ancenis

projet pilote européen



RESCOOP 20-20-20

<http://eoliennes-ancenis.fr>

Qu'est-ce que l'éolien-citoyen ?

Définition :

Concept d'investissement par les acteurs locaux, habitants et collectivités, dans des parcs éoliens sur leur territoire. Les principes d'action sont résumés dans une charte.

Intérêt :

- o Contribuer localement au développement des énergies renouvelables
- o Augmenter les retombées économiques sur le territoire
- o Rendre la gestion de l'énergie aux citoyens

Le 1^{er} parc éolien citoyen de France à Béganne en Bretagne



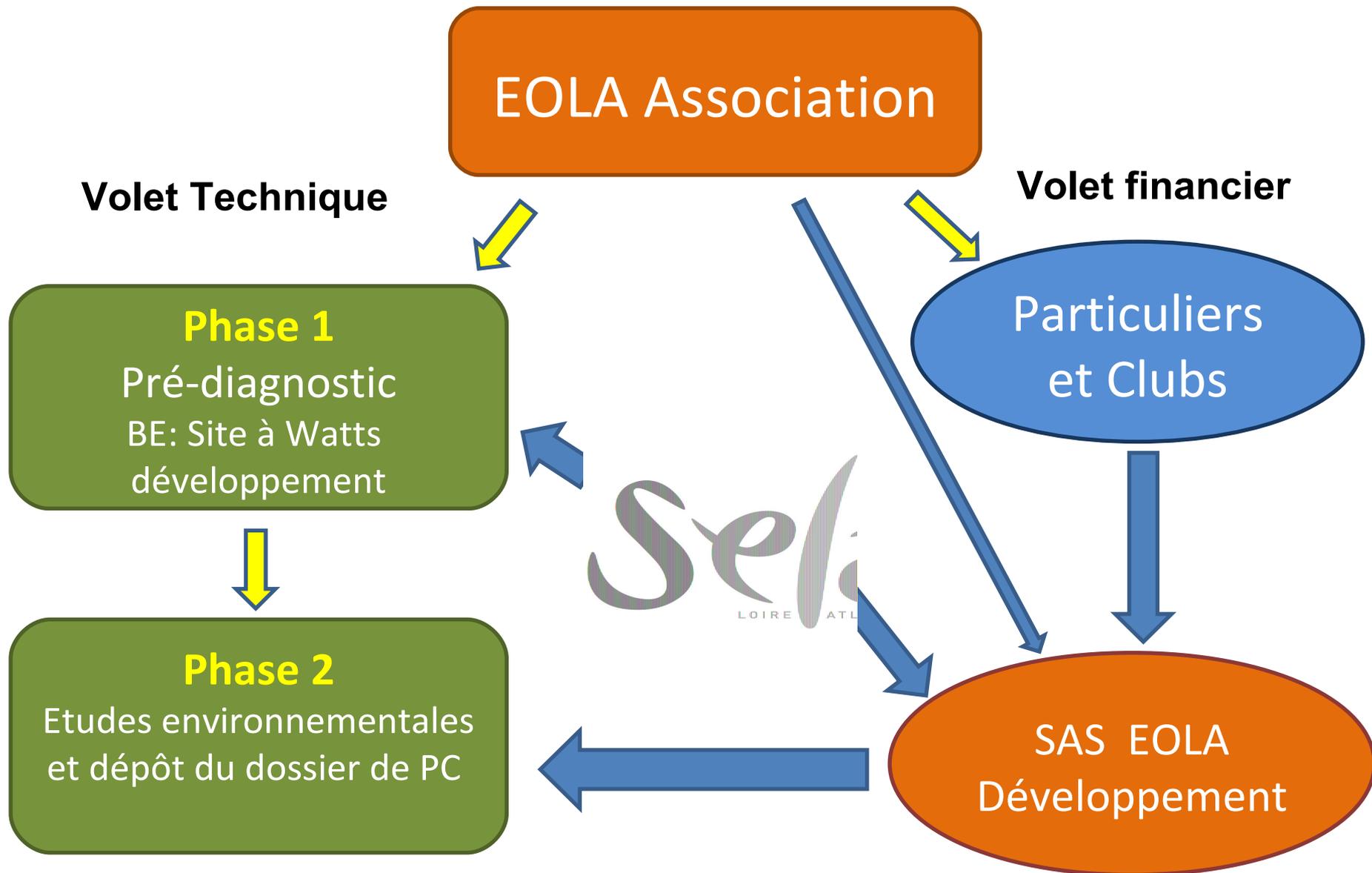
inauguration du parc de Béganne, le 14 juin 2014



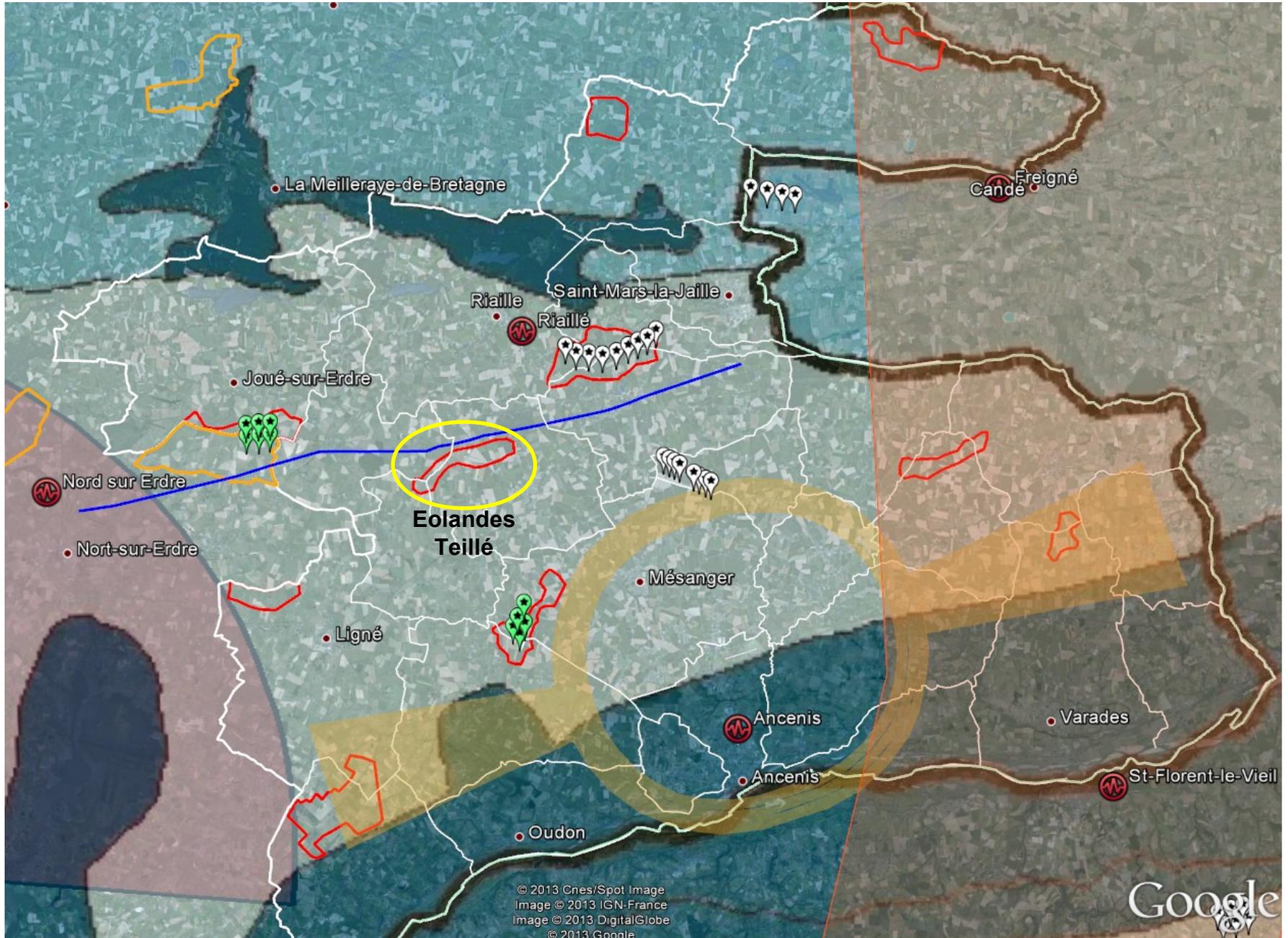
Histoire d'Éoliennes en Pays d'Ancenis

- **Septembre 2010** : création de l'association loi 1901 Eoliennes en Pays d'Ancenis
- **Juillet 2011**: accord du Conseil Municipal de Teillé pour le développement d'un parc éolien citoyen avec **EOLA**
- **1^{er} juin 2012**: validation préfectorale de 8 ZDE, dont celle de **Teillé, Trans sur Erdre, Mouzeil** et celle de **St Sulpice des Landes**
- **9 novembre 2012**: création de la **SAS EOLA Développement**, société à capital variable
- **2013**: création des clubs d'investisseurs pour financer la phase de développement du parc **Eolandes Teillé**

les structures locales de l'éolien citoyen



contraintes environnementales sur la COMPA



Le projet de parc éolien Eolandes Teillé

installation du mât de mesure des vents de 80m de hauteur (mai 2013)



Le projet Eolandes Teillé un parc de 5 éoliennes de 3 MW

- Puissance nominale totale : 15 MW
- Production annuelle : 45 000 MWh soit la consommation annuelle de 20 000 habitants
- Diamètre: 113m (surface balayée >1ha)
- Hauteur du mât: 115 m
- Surface occupée au sol : environ 1500m²
- Coût total : environ 20 Millions d'Euros
- Prix d'achat garanti pendant 10 ans: 84€/MWh (8,4 centimes d'Euro par KWh)
- Recette annuelle: environ 3,8 Millions d'Euros

Éolienne moderne à entraînement direct



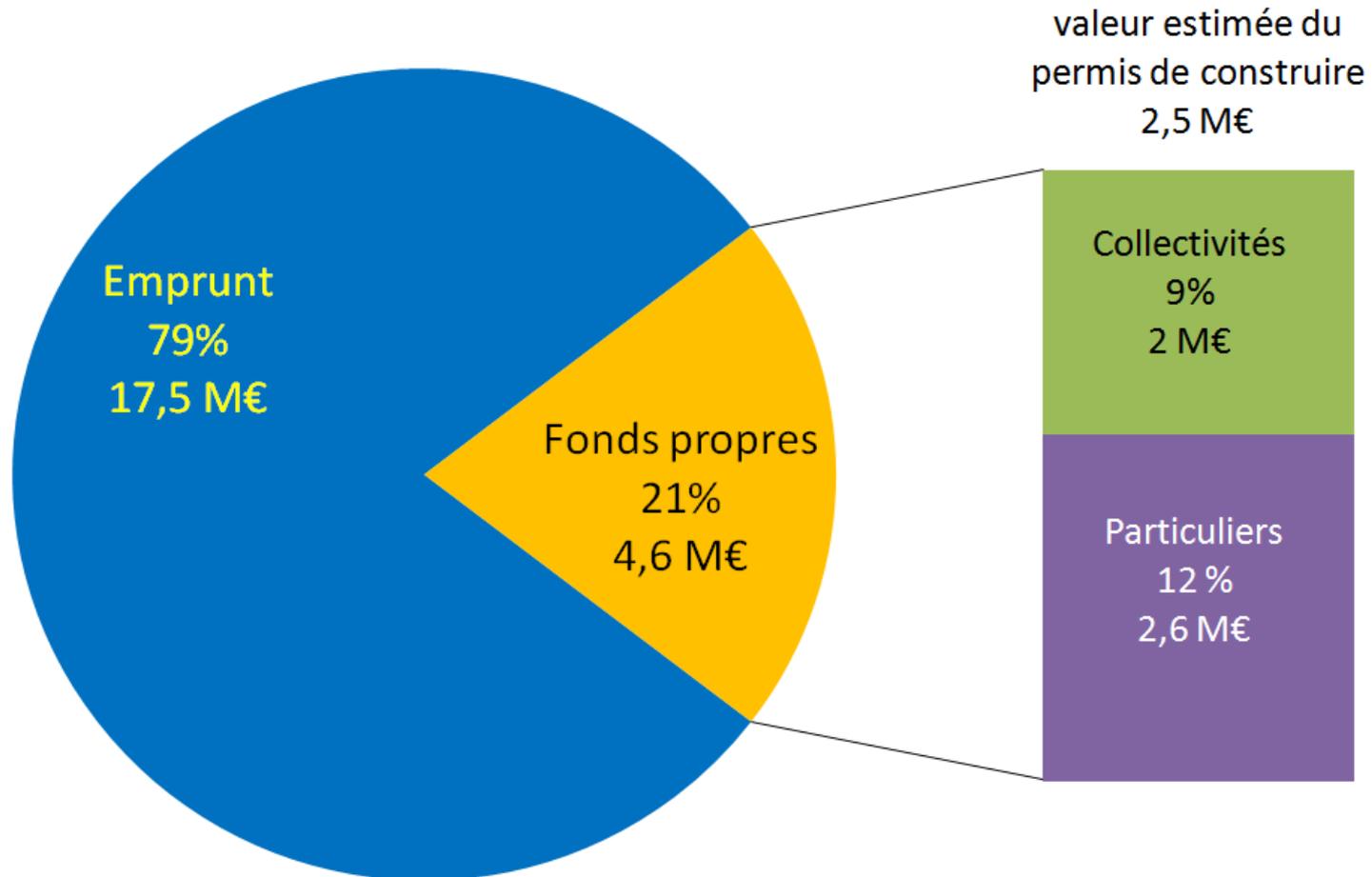
Eolienne SIEMENS

SWT-3.0-113

- Puissance nominale: 3 MégaWatts
- Diamètre du rotor: 113m
- Surface balayée: 10000m² (1ha)
- Hauteur du mât: 115 m
- Production annuelle nominale pour un vent moyen de 7,5m/s :
11800 MWh

un investissement de 22M€

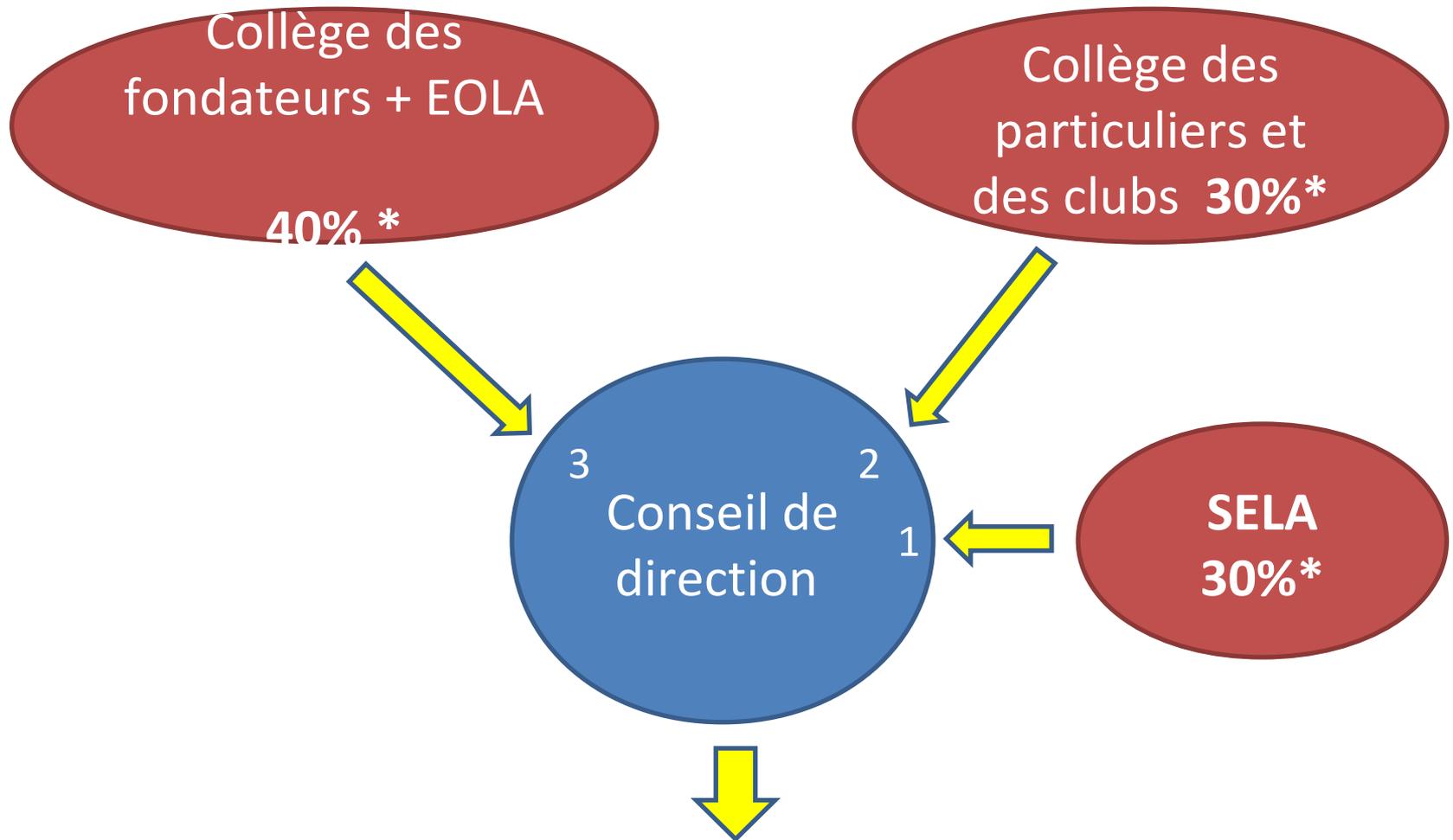
financement de la construction d'un parc éolien de 22 M€



La SAS EOLA Développement

- C'est une **SAS** (Société par Actions Simplifiée) à **capital variable**
- Elle a été créée en novembre 2012
- Statuts de type coopératif : **une personne = une voix**
- **Les associés**: les **12 fondateurs** + l'association **EOLA**, des particuliers, des clubs d'investisseurs, Loire-Atlantique Développement **SELA** (SEM du CG 44)
- Sa mission est d'assurer le financement du développement de parcs éoliens sur le territoire, puis leurs exploitation
- Pour chaque projet, elle sera le maître d'ouvrage pour les missions liées au développement, puis à l'exploitation
- Elle déposera le dossier en Préfecture et détiendra le permis de construire un parc éolien

Le tour de table d'EOLA Développement



* % des votes

Pourquoi investir dans EOLA Développement ?

EOLA Développement : une SAS à capital risque.

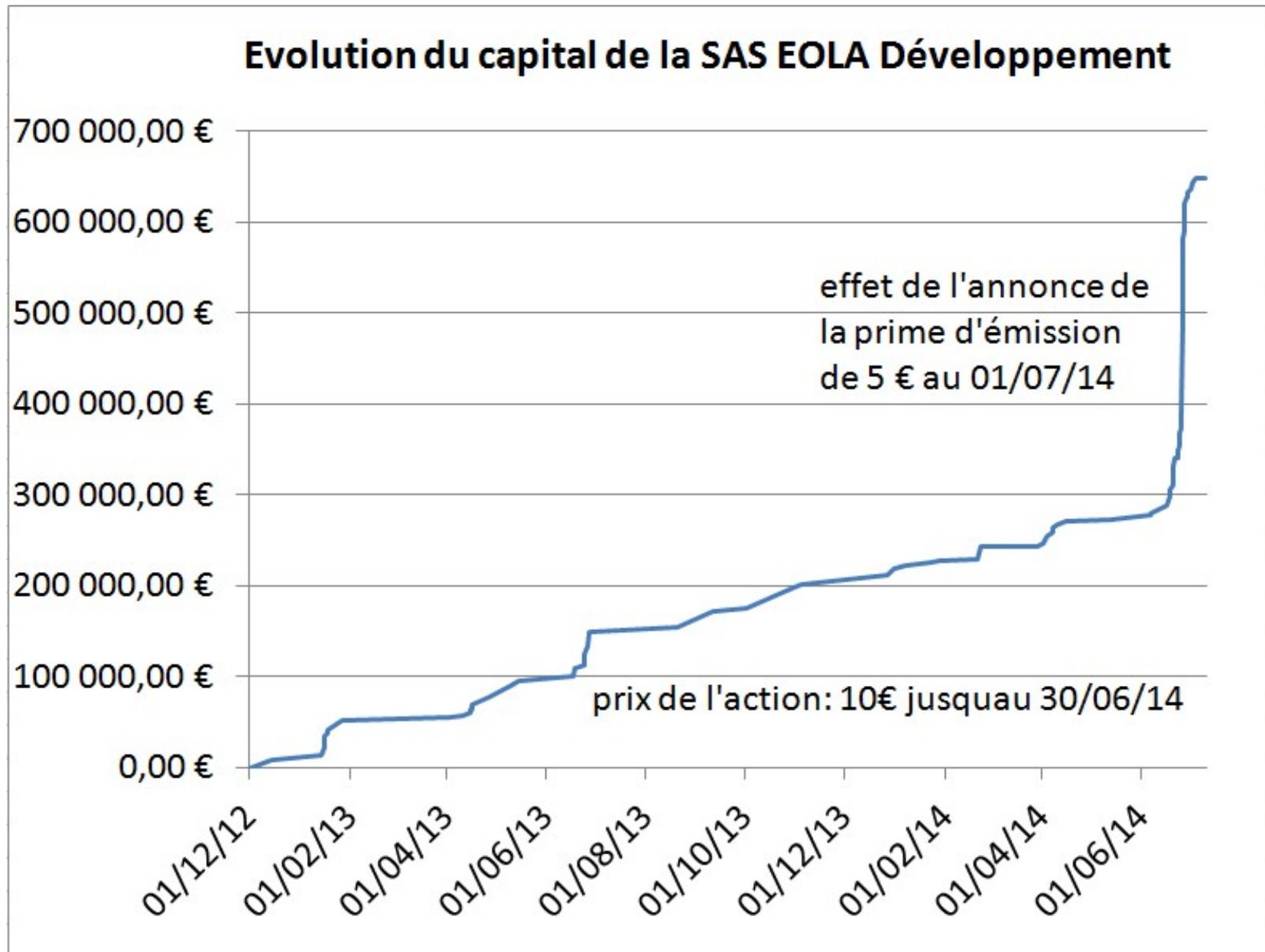
- Elle est destinée au départ au financement d'études, elle ne dégagera pas de résultats d'exploitation, il n'y aura donc pas de distribution de dividendes les premières années.
- La probabilité d'obtention d'un permis de construire est grande compte tenu de la validation de la ZDE et de l'accueil favorable du Pôle éolien (DDTM) mais elle n'est pas garantie à 100%
- En compensation de ce risque, après l'obtention du permis de construire, les actionnaires bénéficieront d'une valorisation progressive de leurs actions (prime d'émission)

Financement du développement

En évolution constante du fait de la variabilité du capital de la SAS EOLA

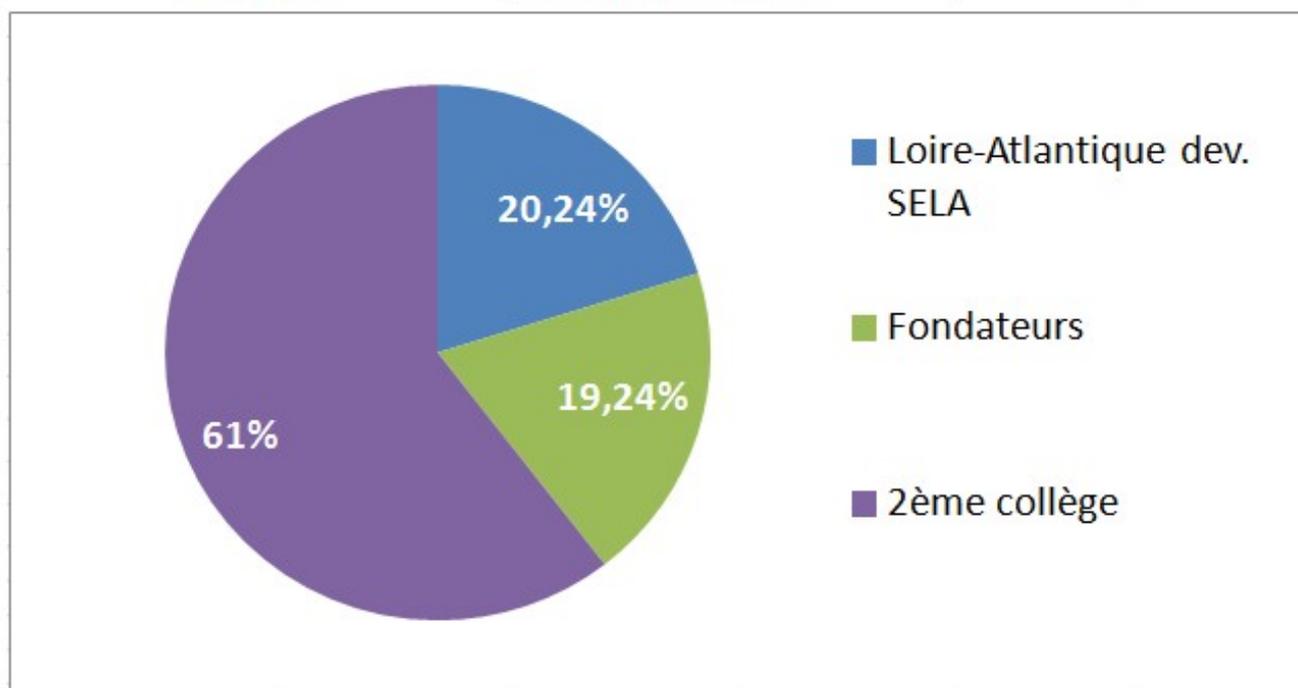
- Coût des études environnementales pour 1 projet: **250 000€**
- Fonds propres au 1^{er} juillet 2014: **650 000€**
 - **12 Fondateurs** : 97 100€, plus l'Association EOLA 500€ et un apport d'actifs de 45 000€ liés à la valorisation du bénévolat et au transfert des promesses de bail
 - **Particuliers et Clubs d'investisseurs** : au 1^{er} juillet 2014, 20 clubs d'investisseurs réunissant 250 citoyens ont apportés 450 000€
 - **Loire-Atlantique développement-SELA**: 150 000€ dont 48 170€ d'engagements antérieurs (financement de la phase de pré-diagnostic)
 - Prix de l'action : nominal 10€, prime d'émission de 5€ au 1^{er} juillet 2014 (engagement de 10 à 1500 actions au maximum)

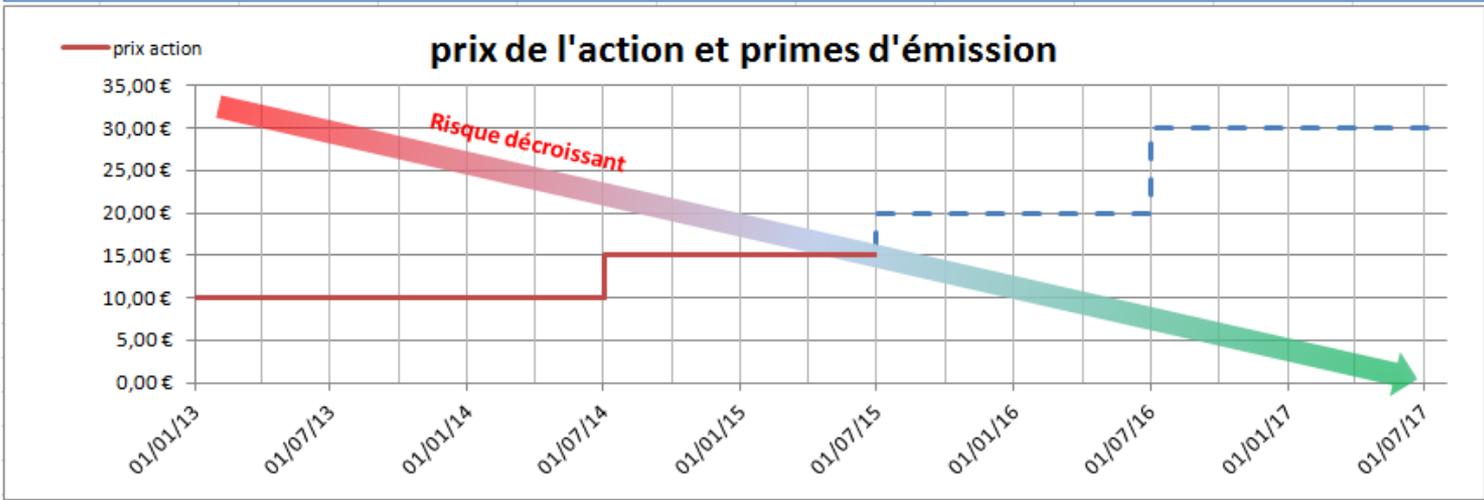
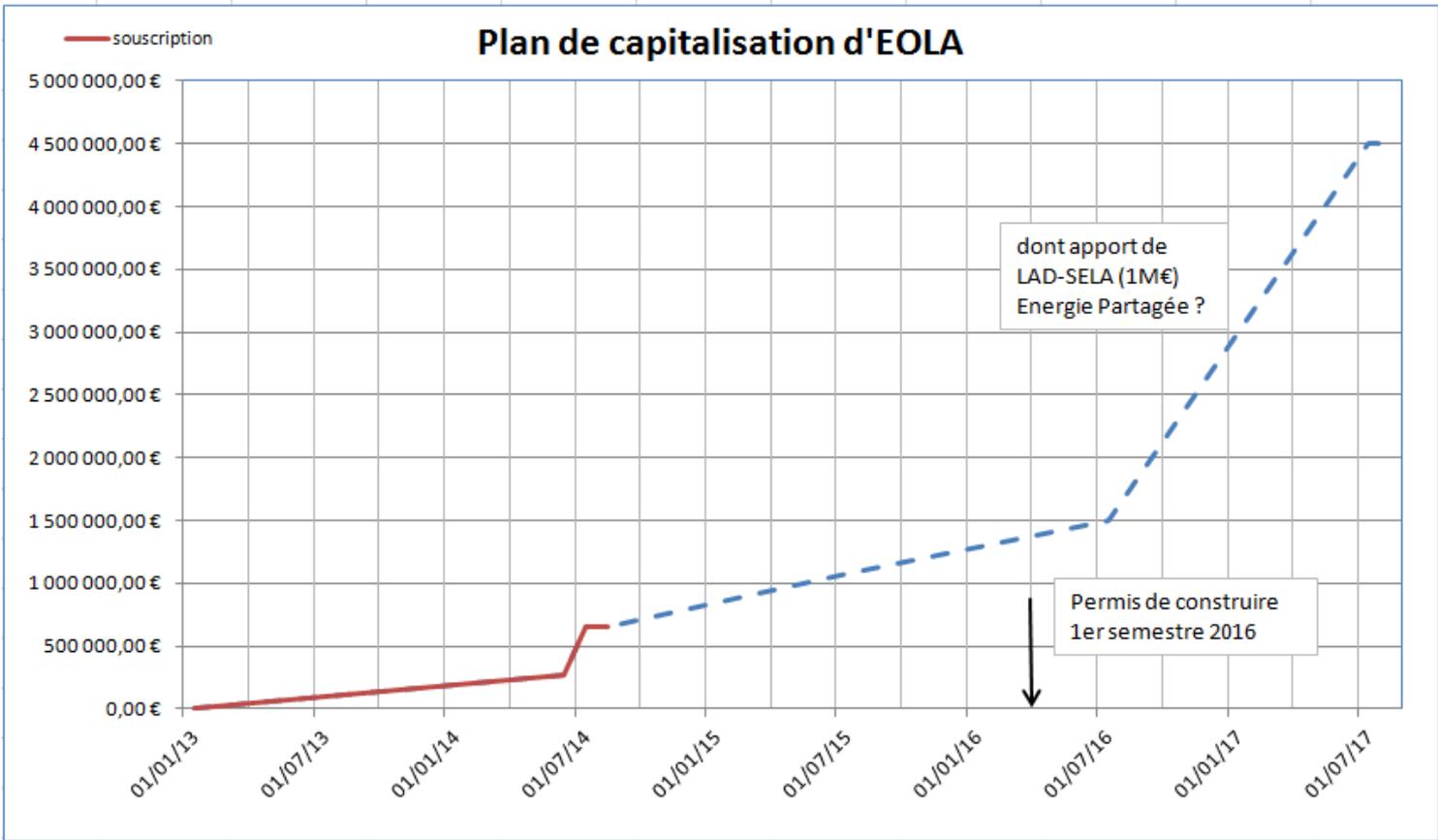
capitalisation de la SAS EOLA au 1^{er} juillet 2014



Tour de table de la SAS EOLA au 1^{er} juillet 2014

tour de table de la SAS EOLA Développement						
	Apport d'actifs en nature		Capitaux propres en k€			
	EOLA association	Loire-Atlantique dev. SELA	Fondateurs	2ème collèè		
	Bénévolat	pré-étude	Valeurs au 1/07/2014			
					directs	clubs
Apports	45	48,17	101,83	97,6	82,7	365,94
Nombre d'actions		15000		14260	44864	
Part du capital		20,24%		19,24%	61%	
Part des votes		30%		40%	30%	
Représentants CD		1		3	2	
Apports	93,17 k€		Capitaux propres:		648,07 k€	
Capital total	741,24 k€		nb d'actions: 74124			





Le panneau d'information à Teillé



les présidents n'ont pas le vertige



Éoliennes en Pays d'Ancenis



Association

éolien citoyen

Les clubs d'investissement CIERC

projet pilote européen



RESCOOP 20-20-20

<http://eoliennes-ancenis.fr>

Qu'est-ce qu'un club d'investisseurs ?

- C'est un groupe de 5 à 20 personnes qui s'unissent sous la forme d'une indivision volontaire conventionnelle pour investir dans des valeurs mobilières, par exemple des parts de la **SAS EOLA Développement**
- Il possède la personnalité physique et est représenté par un mandataire appelé gérant qui a tout pouvoir
- Il a un compte bancaire et un chéquier au nom du club
- Le club a une durée de vie de 5 ans, renouvelable une fois
- L'investissement est plafonné à 5500€ par ménage et par an pour bénéficier des avantages fiscaux éventuels

Les CIERC et les CIGALES sont des clubs particuliers au carrefour de l'épargne de proximité, de l'épargne éthique et de l'épargne solidaire.

Pourquoi créer un club d'investisseurs ?

- **Avantages:** c'est un groupe local et convivial qui peut être créé en famille, entre amis, voisins ou collègues de travail
- Il est un outil de diffusion de la démarche éolien citoyen
- Il peut gérer en interne la sortie d'un membre par un rachat de ses parts sous réserve de ne pas modifier l'enveloppe globale du portefeuille
- Le gérant assure le lien entre le Conseil de Direction de la Société et les adhérents du club
- La gouvernance de la Société est simplifiée

- **Inconvénient:** l'ouverture du compte bancaire est un peu compliquée, chaque membres doit fournir une copie de pièce d'identité et un justificatif de domicile

Création d'un CIERC

(Club d'Investissement dans les Energies Renouvelables Citoyennes)

- L'assemblée constitutive doit réunir au moins 5 adhérents
- Elle choisit le nom du club
- Elle choisit un établissement bancaire
- Elle désigne un gérant et un trésorier
- Les adhérents signent la convention qui précise dans son objet que les fonds sont dédiés au financement de projets citoyens dans les énergies renouvelables:
 - Ancrage local
 - Finalité non spéculative
 - Gouvernance de type coopératif
 - Actions pédagogiques pour faire diminuer la facture énergétique des ménages

Éoliennes en Pays d'Ancenis



Association

éolien citoyen

Merci de votre attention

projet pilote européen



RESCOOP 20-20-20

<http://eoliennes-ancenis.fr>